

L'Obs, 27 juillet 2017

Argent public

Micropartis, méga-combines

C'est l'un des grands oublis de la loi de moralisation: à chaque election législative, des partis surgissent pour profiter du financement public. Parfois indument. Enquête

Par DIANE MALOSSE

avec Le Trèfle, un mouvement écologiste d'origine marseillaise, connu des initiés pour sa propension aux alliances financières de tout poil depuis sa création en 1994. On décide que les copistes son président, Albert Lapeyre. On est obligé de faire ce type de manœuvre pour pouvoir exister et fonctionner. » « Forcément » Voilà... Le site internet du Trèfle en est resté aux législatives de 2012, alors qu'il a présenté 52 personnes en 2017. Une élite de Franche-Comté témoigne: « Des feuilles photocopées collées sur les parreaux, zéro rattachement public... Dans ma circonscription, le candidat du Trèfle ne faisait pas campagne. » Qu'importe! Le mouvement va récolter 48 000 euros par an! De leur côté, le MHAN et le MEI (Mouvement écologiste indépendant, autre parti allié) obtiennent respectivement 40 000 euros et 33 000 euros.

PLUS DE 451 PARTIS!

Voilà le type d'abus qui excaspère au plus haut point René Dosière. Inlassable pourfendeur du mauvais usage de l'argent public, l'ex-député PS a remis fin mai une proposition de loi détaillée en douze points à François Bayrou, chargé de porter la loi sur la moralisation de la vie publique. Selon ses dires, l'ancien garde des Sceaux aurait repris 90% de ses propositions.

Le Trèfle, il le connaît bien. Courroucé, il a fait ses calculs: « Le parti a touché plus de 2 millions d'euros depuis 2002, pour des activités politiques inexistantes. L'objectif de ces pseudopartis n'est pas de dépenser de l'argent, mais d'en récupérer. » Scandalisé, Dosière n'hésite pas à parler de « détournement de l'usage de l'argent public: il n'est pas fait pour qu'un club de quatre ou cinq personnes ait un train de vie confortable ». D'où sa proposition de relever le fameux seuil ouvrant le droit au financement public. Selon lui, il faudrait que les partis recueillent 2% des voix dans 100 circonscriptions.

L'ancien député conseilait également d'imposer un statut juridique aux partis. Actuellement, il est en effet on ne peut plus facile d'en créer un: il suffit que deux personnes déclarent un mandataire financier à la préfecture et déposent des comptes tous les ans à la Commission nationale des

A battue par ses défaites successives? Finie, Rama Yade? Incapable de réunir les 500 parrainages nécessaires pour concourir à la présidentielle, la flamboyante ex-secrétaire d'Etat de Nicolas Sarkozy a ensuite culminé à 57% des voix dans sa « nouvelle » circonscription de Loir-et-Cher aux législatives de juin... Hors-jeu définitif? Pas du tout. Son parti, La France qui ose, créé en avril 2016, va bénéficier de 9 000 euros de financement public par an, alors même qu'il ne remplissait pas, seul, les conditions requises. Avec seulement trois candidats ayant atteint le seuil obligatoire de 1% des voix, il en était même très loin. L'ajude est claire: une partie de l'aide annuelle de l'Etat est distribuée aux partis ayant récolté au moins 1% des voix dans 50 circonscriptions en leur accordant 1,42 euro par voix obtenue au premier tour des législatives.

La plupart y parviennent facilement: le FN, La France insoumise, Les Républicains, EELV, La République en Marche, le PCF, le PS, Debout la France, FUIJ, le MoDem ou encore Luttes ouvrières. Même le Parti animaliste touchera environ 70 000 euros par an. Pour d'autres formations, comme celle de Rama Yade, les seuils

fixés par la loi sont difficiles, voire impossibles, à atteindre. Sauf à utiliser les failles de la législation qui autorise ces micropartis à s'allier en « groupements politiques ». Un bon moyen pour réunir un nombre suffisant de candidats et décrocher la même financière. L'electeur lambda n'y voit évidemment que du feu, les bulletins de vote mentalement toujours le nom du petit parti. Mais en coulisses, ou plutôt aux yeux des autorités, les candidats se rattachent à une même structure. A l'heure actuelle, rien n'est prévu dans la nouvelle loi de moralisation de la vie publique pour mettre fin à ces pratiques douteuses.

« ON S'ADAPTE À LA LOI... »

Manifestement très au fait de ces subtilités, le patronne de La France qui ose - qui n'a pas souhaité nous répondre - a donc conclu un accord de « rattachement financier » avec plusieurs micropartis écologistes, comme le MELAN (Mouvement Homme Animaux Nature), présidé par Jacques Leboucher. « Rama Yade s'est présentée à nous comme quelqu'un d'indépendant et à pris position contre la corrélation de ce dernier. Donc on a dit que plus large serait l'éventail, mieux ce serait. » Yade et Leboucher ont ensuite fait affaire